

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 166

présenté par

Mme Iborra, M. Lauzzana, Mme Agresti-Roubache, M. Margueritte, M. Roseren, Mme Thevenot,
Mme Rist et M. Didier Martin

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des représentants du Haut conseil des finances publiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation du HCFP à une Conférence de financement, si cette dernière devait être organisée.